

Mise en demeure d'une société de recouvrement

Par gege28, le 30/09/2014 à 22:12

bonjour je viens d'avoir une mise en demeure de paiement d'une société relative aux repr.DGsalarié SI mensuel qui me dit que je doit a une société qui en 2003 m'avais avancer ma caution pour un logement a taux zero ;ou je suis partie en 2004.MA QUESTION EST LA SUIVANTE personne ne me donne un titre exécutoire pas passer devant un tribunal et 11ans apres on me demande de régler une société de recouvrement pour une chose que je sais régler que faire face a l'insistance telephonique et harcèlements cordialement

Par pat76, le 22/10/2014 à 18:16

Bonjour

Vous avez reçu une lettre simple ou un courrier recommandé avec avis de réception pour cette mise en demeure?

Si vous recevez des appels téléphoniques notez le jour et l'heure de chaque appel et si possible enregistrez la conversation. Cela vous servira de preuve pour déposer plainte auprès du Procureur de la République contre la société de recouvrement pour harcèlement moral.